

	Marque de fabrique	Type	F. d'homologation No
Remorque de travail	G Y S I N	P - 1 - 250 (dès No : 440)	CH 9339 04

Constructeur	Paul GYSIN, Metall- und Apparatebau, 4492 Tecknau		
Identification	"P-1-250" + "CH 9339 04" sur plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	à l'arrière, en haut à droite sur fourgon		
Numéro du châssis	à l'avant, à gauche en bas sur fourgon		
Importateur princ.	-		
Véhicule homologué	440	Signes fixes dans code du type	P-1-250

CHASSIS

Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Suspension	-	Direction	-
Frein de service	-		
	-		
Frein d'arrêt	mécanique, expansion interne, sur les 2 roues, av. sécurité de rupture		

CARROSSERIE

		véhicule de chantier (boîte à outils)		<u>POIDS</u>	avant	arrière	total
				Poids à vide	10	375	385
<u>DIMENSIONS</u>		int.	ext.	Charge utile ou			
Longueur		2485	3960	Poids de service			
Largeur		1460	1470	Poids total	30	960	990
Hauteur		980	1470	Garantie fabrique	30	1000	990
Porte à faux	av	-	av 2710	Dimens. pneus		5.60-13	
	ar	1170	ar 1250	Ply / atü		4 / 2,1	
Empattements			-	Charge		960	
Voie	av		ar 1280	pour V max		40	
Dist. anneau axe	av		ar 2710	Vitesse maximale selon constructeur			40 km/h
Distance pivot	-	axe	ar -	Vitesse maximale selon tenue de route			40 km/h

EQUIPEMENT

Feux rouges	CH 1 1133 04
Feux stop	CH 1 1133 04
Clignoteurs	av -
	ar CH 1 1133 04
Catadioptres	av CH 1 1110 01
	lat. -
	ar CH 1 0910 01
Feux de gabarit	av -
	lat. -
	ar -
	ar vers l'av -
Eclairage plaque	1/séparé
Cale	1/180x120x120

MOTEUR DE TRAVAIL --

Marque	_____	Type	_____
Bruit	_____	à t/min	_____
Silencieux	_____		_____
Mesure des gaz	_____		_____
Déparasitage	_____		_____

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre remorque	Remorque de travail		
Marque et type	GYSIN P-1-250		
FH - No	CH 9339 04		
Carrosserie véhicule de chantier	(boîte à outils)		
Poids à vide	385	Charge utile	-
Poids de service	-	Poids total	990

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:A noter dans le permis de circulation, page 4:

- disque 40 km/h exigé
- ne peut être attelé qu'à une voiture motrice dont le poids à vide est au moins le double du poids de service de la remorque.

Remplace FH CH 9339 04 du 22.10.73
Poids total dans le permis de circulation

(06.10.75)

Lieu et date de l'homologation
 Pullinsdorf, 24.9.73 / Tecknau, 22.10.73

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES